



CONSEIL MUNICIPAL DU 09 OCTOBRE 2025

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025

Le budget supplémentaire 2025 est un budget d'ajustement de la section de fonctionnement qui intègre le résultat de l'exercice 2024, tel qu'il a été affecté par délibération n°02.06.2025 du 12 juin 2025 ainsi que les dépenses et recettes d'investissement non réalisées en 2024 et reportées sur l'exercice 2025.

Les crédits de fonctionnement inscrits vont permettre d'abonder, à la marge, certains postes de dépenses en conservant une marge de manœuvre pour l'exécution de la fin de l'exercice budgétaire. C'est le cas pour les secteurs de la restauration, de l'entretien des bâtiments communaux et de l'énergie, par exemple.

Le budget supplémentaire prévoit également l'inscription de crédits de paiements nouveaux pour financer le programme d'investissement 2025, tel que cela avait été programmé dès le budget primitif.

Les grandes masses de ce budget supplémentaire se présentent de la manière suivante :

- Des recettes de fonctionnement nouvelles pour un montant de 145 000 € ;
- Un abondement de la section de fonctionnement de 180 000 € ;
- L'intégration de reports de crédits d'investissement pour 4 550 620,83 € en dépenses et 4 364 220,00 € en recettes ;
- L'inscription de subventions d'investissement pour un total de 74 200 € ;
- Des cessions immobilières prévues à hauteur de 1 883 500 € en recettes d'investissement ;
- Des crédits de paiement nouveaux inscrits en investissement pour un montant de 1 993 000 € ;
- Des crédits permettant d'effectuer des acquisitions foncières stratégiques prévus à hauteur de 38 700 €.

L'UTILISATION DU RESULTAT

Le résultat constaté à l'issue de l'exercice 2024 s'élève à 1 405 061,73 €.
De ce résultat reporté :

- 35 000 € sont utilisés pour couvrir le besoin de financement de la section de fonctionnement au budget supplémentaire.
- 1 370 061,73 € seront portés au CFU 2025 en excédent.

Cette année, il n'est pas nécessaire d'utiliser une part du résultat pour financer les investissements du budget supplémentaire.

Par conséquent, la part du résultat disponible en excédent de fonctionnement qui sera reportée sur l'exercice 2025 s'améliore avec un montant de 1 370 061,73 € contre 133 351,60 € en 2024.

Nous devons veiller à poursuivre la reconstitution de cet excédent pour assurer le financement de notre budget supplémentaire 2026 et à plus long terme nos futurs projets.

L'AJUSTEMENT DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont abondées pour un montant de total de 145 000 €.

En effet, la prévision de la DNP, notifiée par l'Etat depuis le vote du budget primitif est ajustée de 22 869 €.

A cela s'ajoute une inscription de 120 000 € au titre du FPIC 2025 dont la notification devrait intervenir dans le courant du mois d'octobre.

Enfin, une dotation de 2 090 € nous a été notifiée par la CAF pour l'achat de matériel pour la création d'un espace Snoezelen dans les ALSH.

L'AJUSTEMENT DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le budget primitif 2025 a été élaboré sur le principe d'annualité des crédits ; les services communaux devant faire part de leurs besoins pour l'année. Cependant, il est toujours nécessaire, au budget supplémentaire, de prévoir une marge supplémentaire pour financer les augmentations de certains postes de charges, les dépenses imprévues ou nouvelles.

Ainsi, le budget supplémentaire 2025 a vocation à augmenter les prévisions des dépenses de certains secteurs comme l'énergie et des fournitures dans le secteur de l'alimentation.

Les crédits supplémentaires inscrits au chapitre 011 s'élèvent à 138 200 € dont :

Alimentation :	20 000 €
Energie	18 000 €
Fournitures et matériel :	19 600 €
Entretien des bâtiments communaux :	18 000 €
Entretien des véhicules municipaux :	2 000 €
Concours divers, cotisations :	12 000 €

Enfin, un montant de 4 800 € est inscrit au chapitre 65 pour effectuer les écritures d'admission de titres en non-valeur de l'exercice 2025.

L'INSCRIPTION DE NOUVELLES RECETTES EN INVESTISSEMENT

Le budget supplémentaire permet l'inscription de subventions notifiées et dont le démarrage de l'opération est programmé d'ici le budget primitif 2026, à savoir :

- Le financement du Département pour les travaux d'Amélioration de la Forêt Communale : 10 420 € ;
- L'aide à l'embellissement des façades du Département (un bénéficiaire) : 3 100 €.
- Une subvention du dispositif Provence Numérique pour l'acquisition d'ordinateurs et VPI pour les écoles élémentaires : 60 680 €.

D'autres dotations et subventions ont été accordées à la commune depuis le vote du budget primitif 2025. Elles seront inscrites au budget primitif ou au budget supplémentaire 2026 lors de l'inscription des crédits de paiement permettant la mise en œuvre des opérations concernées.

L'EMPRUNT

Un emprunt de 300 000 € a été inscrit au budget primitif 2025 pour le financement des investissements de l'année. La consultation des établissements de prêts est en cours. Le déblocage des fonds est prévu dans le courant du mois de novembre.

Aucun nouvel emprunt n'étant prévu cette année, nous n'inscrivons pas d'ajustement des prévisions sur les chapitres de la dette.

LES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET LES CREDITS DE PAIEMENT

La programmation des investissements est intégralement gérée en autorisations de programme.

A l'occasion du budget supplémentaire, des ajustements d'AP (autorisations de programme) et de CP (crédits de paiement) sont effectués afin de tenir compte des notifications de subventions et du calendrier de mise en œuvre des projets composant notre programme d'investissement.

Les crédits de paiement sont abondés de 1 993 000 €, répartis sur 15 autorisations de programme.

Le montant total des AP en cours s'élève à 25 591 120 €, dont 13 247 491 € de CP déjà utilisés et 8 645 071 € de CP inscrits au titre de l'exercice 2025, en reports, au BP et au BS 2025. De plus, 38 700 € sont inscrits hors AP/CP pour le financement d'acquisitions foncières stratégiques de parcelles et de biens immobiliers.

Les inscriptions de crédits proposées à l'occasion de ce budget supplémentaire sont conformes à notre programmation. La plupart des crédits de paiement avaient été positionnés dès le budget primitif.

Le financement de ces inscriptions et l'équilibre de la section d'investissement ne nécessitent pas cette année de virement depuis la section de fonctionnement.

En effet, 1 883 500 € de cessions d'immobilisations sont prévus en recettes d'investissement et permettent en partie d'assurer le financement des dépenses d'investissement. Elles correspondent aux produits de la vente de biens immobiliers, notamment l'hôtel situé dans la ZAC de la Haute Bédoule, à la SCI Moretti pour un montant de 1 800 000 €. Les produits issus des cessions immobilières effectuées en 2024 et 2025 ont vocation à abonder notre excédent de fonctionnement et financer à moyen terme la construction du futur groupe scolaire dans le cadre de la création de l'éco quartier.

Les crédits supplémentaires inscrits au budget supplémentaire vont permettre d'assurer le fonctionnement de nos services publics jusqu'à la fin de l'année dans de bonnes conditions (restauration, crèches, entretien des bâtiments communaux etc...) mais l'objectif est de contenir au maximum le volume des dépenses de gestion courante pour améliorer le résultat disponible en excédent de fonctionnement en 2026.

En section d'investissement, les crédits de paiement inscrits ont été calculés au plus juste, sur des opérations en cours ou qui vont l'être dans les prochains mois. L'objectif de préservation de notre résultat disponible nous oblige à inscrire uniquement les dépenses pour des opérations en cours, avec des cofinancements actés, ou présentant un caractère d'urgence en termes de sécurité ou de fonctionnement des services publics.